

le 26/11/2017

Maître François ABADIE
Avocat
27 Rue de la République
31800 Saint-Gaudens
Tél : 05 62 00 75 25
Fax : 05 62 00 75 26



DÉCLARATION DE SURENCHÈRE

**AU GREFFE DU JUGE DE L'EXÉCUTION DU TRIBUNAL DE
GRANDE INSTANCE DE SAINT-GAUDENS**

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT ET LE

Maître François ABADIE, avocat au Barreau de Saint-Gaudens, y demeurant 27 Rue de la République – 31800 Saint-Gaudens,

au cabinet duquel il est fait élection de domicile, agissant en sa qualité d'avocat constitué pour :

Madame XXX

en vertu d'un pouvoir en date du 24/11/2017 qui demeurera annexé aux présentes.

Déclare établir une surenchère du dixième au moins du prix principal de 21.000 € en sus des charges, moyennant lequel a été adjugé à l'audience des saisies immobilières du 17/11/2017, les droits et biens immobiliers situés sur les communes de

:

- À BAGNERES DE LUCHON (31), un appartement de trois pièces avec cuisine et salle de bains constituant le lot n° 61, dans un ensemble immobilier en copropriété sis 32, Avenue Rémy Comet, dénommé LE DOMAINE DES PICS D'ARAN, figurant au cadastre de ladite commune sous les références :

Section	N°	Lieudit	Contenance
AA	76	Av. Remy Comet	20a 71ca
AA	78	Av. Remy Comet	08a 13ca
AA	79	Av. Remy Comet	16a 35ca
AA	81	Av. Remy Comet	00a 15ca
AA	85	Av. Remy Comet	00a 01ca

AA	86	Av. Remy Comet	01a 42ca
AA	94	Av. Remy Comet	10a 98ca
AA	95	Av. Remy Comet	10a 14ca
AA	96	Av. Remy Comet	24a 12ca
AA	105	Av. Remy Comet	04a 07ca
AA	108	Av. Remy Comet	01a 62ca
AA	110	Av. Remy Comet	00a 40ca
AA	112	Av. Remy Comet	00a 34ca
AA	114	Av. Remy Comet	02a 43ca
AB	138	Place Elissalde	00a 74ca

TOTAL : 1ha 01a 61ca

Ledit immeuble ayant été adjugé pour le prix de 21.000€ au bénéfice de **Maître Jean LASSUS**, Avocat de :

1.) Madame XXX

2.) Monsieur XXX

à la barre du Tribunal de Grande Instance de Saint-Gaudens le 17/11/2017

La nouvelle mise à prix est donc fixée à la somme de **24.000€ (VINGT QUATRE MILLE EUROS)** outre les charges et frais.

Il est joint à la présente déclaration de surenchère l'attestation visée à l'article R. 322-51 du Code des procédures civiles d'exécution relatif aux procédures de saisie immobilière et de distribution du prix d'un immeuble.

La présente déclaration de surenchère vaut demande de fixation d'une audience de surenchère.

Pièces Jointes :

- Pouvoir
- Attestation de remise de chèque de banque

**CABINET DE MAÎTRE
FRANÇOIS ABADIE**
27, rue de la République - BP 40103
31800 SAINT-GAUDENS
Tél. 05 62 00 75 25 - Fax 05 62 00 75 26